



A conserver

PARTICIPATION AUX FRAIS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE PAR LES FAMILLES

* Cet accueil comprend : tant pour les Maternelles que pour les Elémentaires, soit le temps CANTINE, soit le temps du soir après l'école

Année 2021/2022

Service Socio-éducatif

Tél. : 05.61.01.77.98

Mail : centreloisirs@mairie-laroquedolmes.fr

PARENTS,

Par délibération municipale, la fréquentation de l'Accueil Périscolaire exige une participation financière des utilisateurs. Ceci vaut pour les temps d'accueil suivants :

Secteur maternel :

- les enfants de l'école maternelle

- A l'école, dès 11h30 **pour aller à la cantine**, puis au château. Ils sont raccompagnés dans leur école à 13h20.
- A l'école à 16h30 pour se rendre au château où ils sont accueillis jusqu'à 18h00.

Secteur primaire :

- Si les parents ne sont pas venus chercher leur enfants dès 11h30, ce dernier est considéré comme restant à l'ALAE **qu'il mange ou non au restaurant municipal**.
- Si les parents ne sont pas venus chercher leur enfant dès 16h30, ce dernier est considéré comme restant à l'ALAE où il peut être accueilli jusqu'à 18h.

MODE DE PAIEMENT

FORFAIT ANNUEL

Quotient familial	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
- jusqu'à 435 €,	20	35	50
- de 435.01 € à 530 €,	30	45	60
- de 530.01 € à 670 €,	40	55	70
- au delà de 670 €.	50	65	80

MODALITES : En accord avec la Municipalité et la perception, le montant de cette prestation sera réglé à l'ordre du trésor public auprès de Mme Fouet Edith, responsable de régie : les mercredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30 au château pendant l'année scolaire. Il faudra apporter le justificatif de votre quotient familial (s'il est inférieur à 670).